

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

بلاغ

24 MARS 2021

## COMMUNIQUE



Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique félicite les candidats déclarés admissibles aux concours d'accès aux grades de professeur et de maître de conférences classe « A » hospitalo-universitaires et les informe que les séances publiques de choix des postes se dérouleront au nouveau siège de la faculté de médecine d'Alger, sis à Ziania Châteauneuf, les **30 et 31 mars 2021**, selon le planning suivant :

### **Séances publique de choix des postes de professeur :**

#### **- Mardi 30 mars 2021 :**

**De 9 heures à 13 heures :** Anatomie Générale, anatomie pathologique, anesthésie réanimation, anesthésie réanimation pédiatrique, biochimie, botanique médicale, chimie analytique , chimie minérale, chimie thérapeutique, cardiologie, chirurgie cardiaque, chirurgie générale , chirurgie neurologique , chirurgie orthopédique et traumatologie , chirurgie pédiatrique , chirurgie plastique , chirurgie urologique, chirurgie thoracique, chirurgie vasculaire, dermatologie, endocrinologie diabétologie, épidémiologie et médecine préventive, gastro-entérologie, gynécologie obstétrique, hématologie.

**De 13 heures à 18 heures :** histologie embryologie, imagerie médicale et radiologie , immunologie, maladies infectieuses, médecine interne , médecine légale, médecine du travail, médecine physique et réadaptation , microbiologie, néphrologie , neurologie , oncologie-médicale , ophtalmologie, O.R.L, O.D.F , odontologie – conservatrice , pneumo-phtisiologie , parasitologie-mycologie , parodontologie , pédiatrie , physiologie clinique et exploration fonctionnelle cardio-respiratoire et de l'exercice – du système nerveux – métabolique et nutrition , psychiatrie, pédopsychiatrie , pharmacie galénique, pharmacognosie , pharmacologie , pathologie et chirurgie buccale, prothèse dentaire , rhumatologie , radiothérapie-oncologie , réanimation médicale , toxicologie.

## Séances publique de choix des postes de maitre de conférences classe « A » hospitalo-universitaire :

- Mercredi 31 mars 2021 :

**De 9 heures à 13 heures :** Anatomie Générale, anatomie pathologique, anesthésie réanimation, biologie clinique , biophysique médicale , botanique médicale, chimie analytique , chimie thérapeutique, cardiologie, chirurgie cardiaque, chirurgie générale, chirurgie maxillo-faciale , chirurgie neurologique , chirurgie orthopédique et traumatologie , chirurgie pédiatrique , chirurgie urologique chirurgie thoracique, dermatologie, endocrinologie diabétologie, épidémiologie et médecine préventive, gastro-entérologie, gynécologie obstétrique, hématologie, histologie embryologie, imagerie médicale et radiologie .

**De 13 heures à 18 heures :** Immunologie, maladies infectieuses, médecine interne , médecine légale, médecine du travail, médecine physique et réadaptation , microbiologie, néphrologie , neurologie , oncologie-médicale , O.R.L, O.D.F , odontologie conservatrice , ophtalmologie, , pneumo-phtisiologie , parasitologie-mycologie , parodontologie , pédiatrie , physiologie clinique et exploration fonctionnelle cardio-respiratoire et de l'exercice – du système nerveux – métabolique et nutrition , psychiatrie, pharmacie galénique, pharmacologie , pathologie et chirurgie buccale, prothèse dentaire , rhumatologie , radiothérapie-oncologie , réanimation médicale , toxicologie.

Il est porté à la connaissance des candidats déclarés admissibles classés ex-æquo par les jurys d'évaluation qu'ils ont été départagés, comme à l'accoutumée, pour les choix des postes d'affectation de la manière suivante :

- Pour l'accès au grade de professeur : note obtenues, par ordre de priorité, aux items « **activités pédagogiques** » « **activités de recherche** ».
- Pour l'accès au grade de maitre de conférences classe « A » : note obtenues, par ordre de priorité, aux items « **épreuve pédagogique** » « **épreuve pratique** » et « **enseignement** ».
- En cas d'égalité parfaite entre les candidats, il sera procédé, en cas de besoin, à un tirage au sort lors de la séance publique de choix des postes.

La présence des lauréats à ces séances **est obligatoire** et ils devront se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou permis de conduire).

En cas de force majeure, les lauréats, mis dans l'impossibilité d'assister à ces séances, peuvent se faire représenter par une tierce personne qui devra présenter une procuration établie auprès de l'assemblée populaire communale du lieu de résidence.

Les candidats lauréats au titre de la santé militaire ne sont pas concernés par les séances publiques de choix des postes d'affectation.

